

Octobre 2018



*La mairie fait
« peau neuve »*



Procès-Verbal (PV) du Conseil municipal du mardi 03 juillet 2018

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00** ; sont présents tous les membres en exercice sauf Mme Stéphanie BOYER, excusée qui donne procuration à Mme Micheline BEL-LOUIN et Mme Claire RAMOS, excusée qui donne procuration à M. Jean-Michel SPANAGEL
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :
 - l'achat de blocs bétons pour la sécurisation des manifestations sur la commune par l'entreprise FK2M pour 644,70 € HT;
 - l'achat d'un miroir de sécurité urbaine pour améliorer la sûreté des enfants et des passants aux abords de l'école et de 3 poteaux de signalisation pour 780 € HT;
 - la création d'un fourreau pour la mise en place d'un mât amovible place René Viellard par l'entreprise FK2M pour 1441 € HT.

Ordre du jour :

1) Clôture régie photocopie :

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de supprimer la régie photocopie.

2) Indemnité de Conseil du receveur municipal :

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an. Cette indemnité sera attribuée à M. Robert CASABIANCA qui a remplacé Mme Laure PEDRINI.

3) Excédent eau :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en Communauté Urbaine de la Communauté d'Agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de Communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de Communes Champagne Vesle, de la Communauté de Communes du Nord Champenois, de la Communauté de Communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de Communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de Communes Vesle et Co-teaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n°2017-139 du 29 juin 2017 et n°2017-332 du 23 novembre 2017 actant de la reprise des résultats des budgets Eau Potable des syndicats et Communautés de Communes fusionnées au sein de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu les résultats du budget annexe Eau approuvés au compte de gestion 2016, à savoir :

Excédent de fonctionnement : 36 382,06 €

Excédent d'investissement : 6 609,46 €

Considérant que les résultats du budget Eau au 31 décembre 2016 sont principalement issus du produit d'une cession d'un immeuble municipal en 2014 affecté à tort à ce budget, et que les résultats dudit budget auraient été, retraitement de la cession opérée, les suivants :

Excédent de fonctionnement : 4 851,97 €

Déficit d'investissement : 91 862,34 €

Considérant que les résultats du budget Eau, érigé en service public industriel et commercial, peuvent être transférés à la Communauté Urbaine du Grand Reims sous réserve d'une délibération concordante entre la commune de Val de Vesle et la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Considérant que la compétence Eau Potable est assurée, depuis le 1^{er} janvier 2017, par la Communauté Urbaine du Grand Reims, sur l'ensemble des communes de son territoire, DECIDE de transférer à la Communauté Urbaine du Grand Reims les résultats d'investissement et de fonctionnement des comptes de gestion 2016 du budget eau dans les conditions suivantes :

Concernant la section de fonctionnement (dépense article 678) = 4 851,97 €

Concernant la section d'investissement = néant

De reverser les sommes correspondantes en un seul versement et de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes au budget principal de la commune par une décision modificative équilibrée comme-suit :

En dépenses de fonctionnement :

Au Chapitre 67 Charges exceptionnelles à l'article 678 Autres charges exceptionnelles : + 4 852 €

Au chapitre 022 Dépenses imprévues à l'article 022 Dépenses imprévues : - 4 852 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de procéder à ces modifications budgétaires.

4) Mise à disposition du foyer rural pour la cantine :

M. le Maire présente au Conseil municipal la convention de mise à disposition, au profit de la Communauté Urbaine du Grand Reims, du foyer rural.

Il apparaît nécessaire de mettre à disposition de la Communauté Urbaine du Grand Reims, le foyer rural sis Place René Viellard (pour une superficie de 458 m²) pour y assurer la cantine scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide la convention de mise à disposition des locaux à usage de cantine scolaire et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

5) Avis sur le plan d'épandage de la SAS Methabaz :

La commune est sollicitée pour donner un avis sur le plan d'épandage associé à la création de l'usine de méthanisation Methabaz à Bourgogne-Fresne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, n'est pas favorable à ce plan d'épandage, seuls M. Frédéric HERVOIS et M. Dominique MANGIN le sont, M. Antoine RENAUD s'est abstenu.

6) LPO - Création de vergers, de haies et de mares :

Le dossier de création de vergers, de haies et de mares (voir PV du Conseil municipal du 03 avril et du 15 mai 2018) a été déposé par la LPO auprès de la région Grand Est. Il comporte plus de 130 fruitiers, plus de 3 km de haies et la création-restauration de 2 mares.

Si ce projet est accepté par la Région Grand Est, il sera pris en charge à 100% , plantations comprises. Le coût prévisionnel est de près de 70 000 €.

Ci-dessous les cartes des aménagements prévus sur les terrains communaux avec :

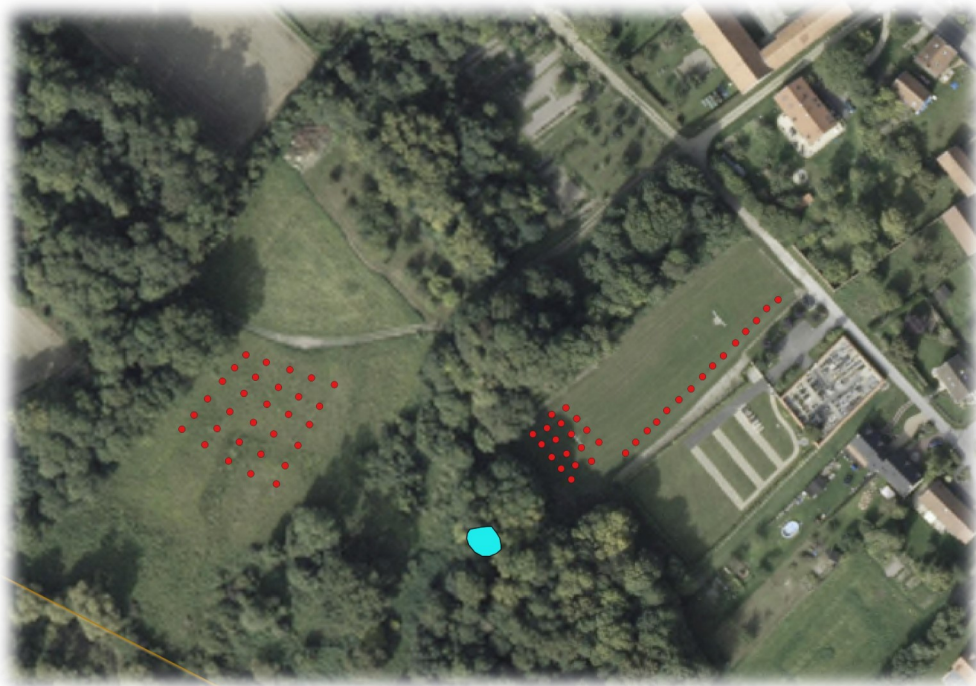
- **en traits verts** : les haies
- **les points rouges** : les fruitiers
- **les cercles bleus** : les mares



Quartier de Thuisy
Cour des marchandises à
l'entrée de la commune
côté gare



Quartier de Thuisy
Jardin de la biodiversité
derrière le marronnier



Quartier de Wez
Près des cimetières et du terrain de foot

Quartier de Courmelois
Chemin de la Merdeuse
menant au terrain de
camping



7) Rénovation du mausolée :

M. Jean-Michel SPANAGEL, responsable des travaux, précise qu'il est en attente de 2 autres devis (sociétés NOËL et PIERRARD) pour la rénovation du mausolée.

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

8) Phase 2 du lotissement Bois Branscourt :

M. le Maire informe le Conseil municipal que les ventes de terrains continuent pour la phase 2 du lotissement au Bois Branscourt et que les travaux de construction ont débuté. Les programmes locatifs et en accession sociale ne sont pas encore aboutis. Il doit rencontrer l'équipe de Reims Habitat la deuxième quinzaine de juillet.

9) Compte rendu de commission :

Il n'y a pas eu de commission depuis le dernier Conseil municipal.

10) Questions diverses :

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil, les éléments suivants :

- Une enquête publique sur le captage d'eau potable aura lieu du 10 au 28 septembre prochain. 3 permanences avec le commissaire enquêteur se dérouleront en mairie :
 - ⇒ le lundi 10 septembre de 9h à 12h
 - ⇒ le samedi 22 septembre de 9h à 12h
 - ⇒ le vendredi 28 septembre de 15h à 18h

Le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

- La Communauté Urbaine du Grand Reims avait lancé une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour le reprofilage des fossés, mais elle a décidé de reporter ce projet.
- Par courrier du 14 juin 2018, le président de la Région Grand Est, M. Jean ROTTNER, confirme que les opérations de déploiement de la fibre optique, confiées à la société LOSANGE, seront engagées dans notre commune entre les mois d'août 2019 et août 2020.
- Suite au courrier envoyé au Maire de Prosne, à la Chambre d'Agriculture et au Préfet de la Marne concernant les agissements d'un agriculteur lors du passage des coureurs des dernières Foulées val de vesloises (voir PV du Conseil municipal du 15 mai 2018), une réponse par courrier du Président de la Chambre d'Agriculture, M. Maximin CHARPENTIER, a été reçue. Ce dernier condamne sans réserve ces faits et considère que c'est un comportement isolé qui jette le discrédit sur toute une profession alors que la très grande majorité des agriculteurs cherche à concilier les impératifs de leur métier et le respect de leur environnement (naturel, social etc.).
- **Les dépôts de déchets sauvages sont interdits** (cf. arrêté municipal n° 2016-02-002 en date du 23 février 2018). **Les propriétaires des terrains sur lesquels se forment des décharges illégales, de leur fait ou non, en sont responsables et ont l'obligation de tout mettre en œuvre pour les enlever.**
- Mme Dorothée SACY tient à signaler que le panneau numérique d'affichage est très efficace car depuis son installation, les manifestations organisées sur la commune sont très réussies avec encore plus de participants et notamment des communes environnantes.

La séance est levée à 21h15

Procès-Verbal (PV) du Conseil municipal du mardi 04 septembre 2018

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00** ; sont présents tous les membres en exercice sauf Mme Stéphanie BOYER, excusée qui donne procuration à Mme Micheline BELLOUIN et M. Denis MOREAU, excusé qui donne procuration à M. Fabrice HUART.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- M. le Maire demande aux conseillers s'il peut ajouter à l'ordre du jour 2 décisions modificatives budgétaires. L'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

Ordre du jour :

1) Renouvellement du bail de la boulangerie :

Il est nécessaire de reconduire le bail de la boulangerie qui est arrivé au terme des 9 années.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler ce bail pour une période de 9 ans avec les mêmes conditions hormis la révision du loyer qui sera basé dorénavant sur l'indice national des loyers commerciaux alors qu'il était jusqu'alors basé sur l'indice national du coût de la construction.

2) Approbation des nouveaux statuts de la CUGRe :

Les statuts de la CUGRe (Communauté Urbaine du Grand Reims) ont nécessité une actualisation concernant notamment le soutien aux organismes gestionnaires des accueils de loisirs sans hébergement. Le centre de loisirs sans hébergement de Val de Vesle est concerné.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les nouveaux statuts de la CUGRe.

3) Rénovation du Mausolée :

M. Jean-Michel SPANAGEL, adjoint responsable des travaux, présente les 3 devis pour la rénovation du Mausolée.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société PIERRARD située à Falaise (08) pour un total de 43 763 € HT.

Les propositions des sociétés NOËL (74 431,88 € HT) et BATIMENT ASSOCIÉ (89 652,57 € HT) n'ont pas été retenues.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter le fond de soutien aux investissements communaux, créé par la CUGRe. La subvention pourrait atteindre 50% du montant global.

Les travaux sont prévus pour le printemps 2019.

M. Jean-Michel SPANAGEL en profite pour faire le point sur les travaux en cours :

- ◆ rénovation du foyer rural
- ◆ Mur d'enceinte du parc de la mairie
- ◆ Ravalement de la mairie
- ◆ Réfection du perron de la mairie
- ◆ Remplacement des fenêtres de l'atelier municipal avec la pose de volets
- ◆ Protection des vestiges du château de la famille de Bary dans le parc de la mairie
- ◆ Réfection des chemins pédestres (chemin des Treilles et chemin entre la rue du Cornillet et la boulangerie)
- ◆ Enfouissement des réseaux rue Claude Lopvet et rue du Général de Gaulle

M. Jean-Michel SPANAGEL montre aussi des photos de la toiture de l'église de Wez (prises par un drone) pour souligner la nécessité de refaire complètement la toiture du clocher. Il précise que des devis sont en cours.

M. le Maire explique au Conseil municipal l'intérêt d'avoir une climatisation à la mairie (suite aux grosses chaleurs de cet été). Le Conseil municipal approuve l'installation d'une climatisation réversible dans les bureaux et dans la salle du Conseil.

4) Décisions budgétaires modificatives :

Deux décisions modificatives budgétaires sont prises à l'unanimité :

1. Pour l'installation d'une climatisation réversible à la mairie :

En dépenses d'investissement :

Au Chapitre 020 Dépenses imprévues à l'article 020 Dépenses imprévues : - 23 148 €

A l'opération 10001 Mairie, à l'article 21731 Bâtiments publics : + 23 148 €

2. Suite au départ en retraite d'un agent municipal, la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) demande à la commune de régulariser 2 années de cotisations (pour 2002 et 2003) pour un montant de 7 535,71 €.

M. le Maire précise que cette somme n'était pas prévue au budget et qu'il regrette qu'une erreur, commise il y a plus de 15 ans, doive être assumée par le Conseil municipal actuel.

En dépenses de fonctionnement :

Au chapitre 012 Charges du personnel à l'article 6453 Cotisations aux caisses de retraites : + 8 000 €

Au chapitre 022 Dépenses imprévues à l'article 022 Dépenses imprévues : - 8 000 €

5) Bois Branscourt 2 :

M. le Maire informe le Conseil municipal que les constructions des maisons de la 2^{ème} phase du Lotissement du Bois Branscourt ont démarré. La société IMMOCOOP, filiale de Reims Habitat, devrait implanter, début 2020, 4 logements locatifs (2 T3 et 2 T4) ainsi que 4 maisons à coût maîtrisé pour des primo-accédants.

6) Questions diverses :

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil, les éléments suivants :

- Un arrêté préfectoral prescrivant la destruction obligatoire de l'Ambroisie à feuilles d'armoïse, de l'Ambroisie Trifide et de l'Ambroisie à épis lisses, dans le département de la Marne, a été envoyé à toutes les communes et autres instances marnaises.

Ces 3 variétés d'Ambroisie émettent un pollen hautement allergisant pour l'homme. Actuellement, l'Ambroisie à feuilles d'armoïse est l'espèce la plus répandue sur le territoire national ainsi que dans la région Grand Est. Elle peut-être confondue avec d'autres espèces végétales proches, notamment l'armoïse commune, le cosmos sulfureux etc. Cependant, même en cas de doute, il ne faut pas hésiter à signaler sa présence sur la plateforme :

[http:// www.signalement-ambroisie.fr/](http://www.signalement-ambroisie.fr/)



Stade plantule

Stade végétatif

Stade floraison

Evolution de l'Ambroisie à feuilles d'armoïse (la plus fréquente)

Reconnaitre

l'Ambroisie



- **Le canal sera vidangé sur 11,9 km du 10 septembre au 14 octobre pour réparer certaines fuites.**
- Dans le cadre de son programme d'entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau 20 000 volts entre le 3 septembre et le 30 novembre. Cela concernera dans la Marne environ 928 kms de lignes. Ces vols en hélicoptère sont réalisés à basse altitude et permettent :
 - ⇒ d'effectuer le relevé des zones boisées situées à proximité du réseau électrique qui nécessitent un élagage,
 - ⇒ de détecter des signes d'usure d'éléments du réseau situés sur les poteaux, les postes de transformation ou dans les zones inaccessibles lors de visites à pied : isolateurs cassés, fils avec des brins coupés, ferrures de supports d'isolateurs déformés etc.
- **Le passage à niveau, situé sur la D35, à l'entrée de Val-de-Vesle côté Mourmelon sera fermé à la circulation du 24 septembre au 5 octobre pour cause de réfection.**

M. le Maire demande à la commission « Culture, Animation et Environnement » de retravailler sur le règlement du foyer rural afin de prévoir des pénalités financières pour les dégradations faites aux dalles de plafond (remplacées récemment et déjà abimées) lors des locations.

Mme Isabelle PERRIN distribue le programme du festival « Place à la musique » organisé par la Bibliothèque départementale de la Marne dans les bibliothèques de son réseau. **La médiathèque de Val de Vesle accueillera, le 24 octobre prochain, Archie Lee Hooker (neveu de John Lee Hooker) et Jake Calypso pour un concert de Blues du Mississippi. Il est obligatoire de réserver car les places sont gratuites mais limitées.**

Mme Dorothee SACY informe le Conseil municipal que la rentrée s'est bien passée. Il y a, à l'heure actuelle, 113 enfants inscrits ce qui représente 20 à 23 enfants par classe.

La séance est levée à 21h30



Fermetures du secrétariat :

Du Lundi 29 octobre au vendredi 02 novembre inclus

Du Lundi 24 au Vendredi 28 décembre inclus



Bon à Savoir!

Un désherbeur thermique, comment ça marche ?

Le principe est assez simple puisqu'en approchant une source de très forte chaleur, durant 1 à 2 secondes, au dessus des végétaux à éliminer, un choc thermique va se produire : sans brûlures sur les herbes, ce sont les cellules des plantes qui vont être atteintes et anéanties par ce "coup de chaleur" ; de ce fait, la plante va se dessécher sur place dans les jours qui suivront, y compris sa racine.



Marché rural



VAL DE VESLE



Samedi 13 octobre 2018

Place René Viellard

de 8h à 13h



Place à la musique

Uniquement
sur réservation

Archie Lee Hooker & Jake Calypso

Mer. 24
octobre
2018

- 19h30 -

Val-de-Vesle

Médiathèque intercommunale

03.26.02.15.39

Un festival gratuit organisé par
la Bibliothèque départementale de la Marne
bdm.marne.fr


La Marne
LE DÉPARTEMENT

Comité des Fêtes de Val de Vesle



SOIRÉE



MOULES FRITES



samedi 20 octobre
20h00 au Foyer

20€ par Adulte
10€ par enfant
(jusqu'à 12 ans)
PLACES LIMITEES

Menu

Soupe Champenoise

Moules Frites

ou Rôti de Porc froid Frites

Dessert

Réservations avant le 16 octobre

cdf.valdevesle@gmail.com

ou par sms

Nathalie 07 85 57 35 22

Kevin 06 43 65 46 02

Chèque à l'ordre du comité des fêtes de Val de Vesle



Centre de loisirs de Val de Vesle

DATES A RETENIR POUR CETTE FIN D'ANNÉE 2018

Le centre de loisirs a ouvert ses portes les mercredis et prépare déjà les vacances de la Toussaint!

Voici les dates à retenir pour cette période:



01/10/2018, À partir de 20h, à l'école :

Assemblée générale annuelle (bilan de l'année précédente et évocation de 2018/2019)

Venez participer aux discussions, proposer vos idées et suggestions et pourquoi pas, rejoindre l'association! Il n'y a aucune obligation, chacun donne le temps qu'il souhaite.



31/10/2018, de 18h à 22h au foyer rural :

Fête d'Halloween De 18h à 22h au Foyer Rural de Val de Vesle : concours de citrouille sculptée, mini bal des monstres, récolte de bonbons, ... **Buvette et restauration sur place.**

Le 24/11/2018: INSCRIPTIONS AUX VACANCES DE NOEL, de 10h à 12h à l'école.

Alex Olivier
les chocolats du cœur

Comme vous les aviez appréciés l'année dernière, nous vous proposerons à nouveau cette année le catalogue des **chocolats de Noël « Alex Olivier »**. Les catalogues seront distribués fin octobre/ début novembre.



08/12/2018

Fête de Noël, mini marché, activités manuelles, le père Noël sera là pour récupérer la lettre de votre enfant. **Buvette et restauration sur place.**

Livraison des commandes de chocolats « Alex Olivier »

Nous remercions une fois de plus, au nom des enfants, toutes les personnes qui participent aux événements que nous organisons, que ce soit en tant que visiteur ou bénévole... Vous êtes formidables! A très vite!

POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS:

clshvaldevesle@gmail.com / 09.53.09.36.27—06.61.42.49.58 / www.centreleloisirs-valdevesle.fr



FÊTE D'HALLOWEEN

LE BAL DES MONSTRES

Le 31 Octobre 2018

DE 18H A 22H AU FOYER RURAL DE VAL DE VESLE

 Concours de citrouille sculptée
(sur inscription: clskualdevesle@gmail.com)

 Tournée de récolte de bonbons

 Bal des monstres

 Photobooth

*Buvette &
Restauration
sur place!*



A VOS AGENDAS

13 octobre : Marché rural de 8h à 13h sur la place René Viellard

14 octobre : « Réveil sportif » au foyer rural de 10h à 12h30, organisé par l'AS VALVE

16 octobre : Conseil municipal à 20h à la mairie

20 octobre : « Soirée Moules/frites » au foyer rural à partir de 19h, organisée par le Comité des fêtes

24 octobre : « Place à la musique » à 19h30 à la Médiathèque. Concert de blues avec Archie Lee Hooker et Jake Calypso - Sur réservation uniquement

31 octobre : « Soirée Halloween » au foyer rural de 18h à 22h organisée par le C.L.S.H.

06 novembre : Conseil municipal à 20h à la mairie

11 Novembre : Centenaire de l'armistice de la première Guerre Mondiale

18 novembre : Loto au foyer rural à partir de 13h30 organisé par le Club de l'amitié

25 novembre : Bourse puériculture au foyer rural organisée par le CPE

04 décembre : Conseil municipal à 20h à la mairie

08 décembre : « Fête de Noël » au foyer rural de 10h à 17h organisée par le C.L.S.H.

N'oubliez pas de regarder, régulièrement, le site internet communal

www.valdevesle.fr